

• (2.20 p.m.)

Le 3 mars, la présidence s'était prononcée en particulier sur une motion de subsides proposée par le député de Lotbinière et sur les amendements y afférents des députés de Vegreville et de Yorkton-Melville qui, au fond, avaient traité à la proposition du 3 mars comme à celle que formule aujourd'hui le député d'Oxford. Ce jour-là, la présidence avait aussi parlé de la procédure au cours du récent débat sur le budget. Il me semble que le seul élément nouveau dans la proposition du député d'Oxford, c'est ce qu'il appelle la précarité de la situation actuelle. Je ne suis pas persuadé que ce critère ait assez de poids pour justifier que la présidence accepte la motion.

Quand la motion a été présentée le 3 mars, j'ai laissé entendre que les circonstances pourraient plus tard être telles que la présidence inclinera à permettre la présentation de la motion du député si elle se rapportait précisément aux emplois d'été pour les étudiants. La proposition du député me semble formulée dans des termes plus larges car elle a trait aux emplois pour tous les étudiants qui atteindront le marché du travail en avril, mai et juin. Je n'entends pas par là que, si l'objet des motions avait été plus circonscrit, celles-ci auraient automatiquement et forcément été acceptées; je reconnais cependant que la question est extrêmement urgente et le jour viendra où une motion de cette nature devra être acceptée. Les députés voudront, je pense, que je tienne compte de l'engagement pris par le ministre au nom de la Couronne de faire une déclaration prochainement. Le député d'Oxford estime peut-être que cette déclaration tarde trop à venir et ils se peut que la présidence finisse par lui donner raison.

Pour le moment tout au moins, la motion est peut-être prématurée et je m'excuse de cette allégation auprès du député. Je le répète, j'envisage strictement la question de l'emploi des étudiants pendant les mois d'été et, dans les circonstances, je crois devoir refuser la motion pour le moment.

## QUESTIONS ORALES

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA DENNISON MINES ET LA HOME OIL

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Dirait-il à la Chambre pourquoi après avoir averti le président de la Dennison Mines qu'il lui était interdit de céder la majorité des actions de sa compagnie à des intérêts américains afin qu'elle ne tombe pas sous la domination des États-Unis, le gouvernement est prêt maintenant à discuter avec la Home Oil Company de l'achat éventuel par lui-même de la majorité des actions de cette compagnie pour empêcher qu'elle ne passe également aux mains des Américains? Peut-il nous expliquer l'apparente contradiction qui existe entre ces deux manières d'envisager la solution de ce qui est essentiellement le même problème?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La présidence a des réserves à faire quant à la question du député. De toute évidence, il pose une question qui pourrait faire l'objet d'un débat éventuel. Par ailleurs, elle est importante et peut-être que le premier ministre ou le ministre responsable devrait être autorisé à y répondre brièvement, sans tenir compte de son aspect litigieux.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il s'est agi de deux décisions au pied levé, et je ne vois rien d'illogique dans ces deux décisions. Pour ce qui est de l'uranium, la constitution habilite le gouvernement à intervenir directement, mais pas dans l'autre cas. Le gouvernement, qui était devant deux problèmes différents, a utilisé deux méthodes différentes.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre ne m'accordera-t-il pas qu'il serait fort souhaitable que le gouvernement se serve d'un même étalon pour résoudre ce problème au lieu de prendre des décisions impromptues qui sont souvent contradictoires? Si le gouvernement estime que c'est souhaitable, quand pouvons-nous espérer l'annonce d'une politique et son application?

**Le très hon. M. Trudeau:** Une politique générale serait certes souhaitable et nous avons dit à la Chambre que nous en présenterions une dès que possible. Même avec une politique générale, il faudra prendre des décisions particulières suivant les cas. Je crois que la Chambre devra se faire à l'idée que nous ne pourrions traiter tous les cas de la même façon.

**L'hon. M. Hees:** Puisqu'il est extrêmement important pour tous les Canadiens que nous sachions où se situe la ligne de démarcation entre les sociétés qui doivent à tout prix demeurer entre les mains des Canadiens et celles qu'on accepterait, paraît-il, de laisser passer sous mainmise étrangère, le gouvernement fera-t-il connaître très bientôt sa politique afin que l'industrie canadienne sache exactement à quoi s'en tenir sur une question aussi importante?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le député, il me semble, ne fait que répéter la même question mais sous une autre forme. Il donne à entendre que nous avons adopté une politique générale et je lui ai répondu à ce sujet. Il existe en ce moment des éléments d'une telle politique générale. La population canadienne sait qu'il en existe une à l'égard de certains secteurs comme les banques, les organismes financiers et les media. Nous avons l'intention de faire connaître à quels autres secteurs cette politique s'appliquera éventuellement.

\* \* \*

### AFFAIRES PROVINCIALES

SASKATCHEWAN—LA PÉTITION RELATIVE À LA LOI PROVINCIALE CONCERNANT LE REMANIEMENT ÉLECTORAL

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Étant donné que le 11 janvier dernier, un groupe de citoyens de la Saskatchewan a présenté à Son Excellence le gouverneur en conseil une pétition lui demandant de frapper de nullité la loi de la Saskatchewan concernant